

Direction générale adjointe
Transition écologique et équilibres
territoriaux

Direction
Ingénierie territoriale et environnement

Service
Domaine public fluvial

Angers, le 06/02/2026

**DEPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
BASSIN DE LA MAINE**

AVIS A LA BATELLERIE

RIVIERE : LA SARTHE

Référence : Avis_CD49_26_04_Sarthe

La Présidente du Conseil départemental

- Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°D3-98-331 du 7 avril 1998 modifiant le règlement de gestion du seuil en Maine ;
- Vu le règlement général de police de la navigation intérieure ;
- Vu l'arrêté n°DDT49/SRGCC-ULN/2017-003-008 du 9 février 2017 portant Règlement particulier de police de la navigation sur les rivières du bassin de la Maine ;
- Vu l'arrêté SGAR/DRE n°693 en date du 26 décembre 2007, portant constatation du transfert du domaine public fluvial au Conseil Général de Maine et Loire ;
- Considérant la cote à l'échelle amont de l'écluse de Châteauneuf-sur-Sarthe, proche de 0,67 m, sur la Sarthe ;

Les usagers du Bassin de la Maine sont informés de la fermeture de la navigation sur la Sarthe, et ce jusqu'à nouvel avis.

Pour la Présidente du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du service Domaine public fluvial,

Matthieu Rivière

